



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Le 13 novembre, j'ai organisé un débat informel au niveau des ambassadeurs de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, auquel ont participé Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et Babacar Gaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

Il s'agissait en l'occurrence de faire le point des faits récemment survenus en République centrafricaine et de procéder à un échange de vues sur le rôle que pourrait jouer la Commission de consolidation de la paix dans le cadre du travail effectué par l'ONU pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays et pour y consolider la paix. Le débat a porté sur deux questions fondamentales, à savoir : a) y a-t-il un travail de consolidation de la paix que la Commission pourrait soutenir et qui justifierait la poursuite de son action en République centrafricaine? b) dans l'affirmative, comment la Commission devrait-elle y contribuer, tout en veillant à ce que son action appuie les efforts faits par le système des Nations Unies sur le terrain?

Les membres de la Commission, ayant pris connaissance des vues exprimées par M. Feltman, qui venait de rentrer de la troisième réunion du Groupe de contact international pour la République centrafricaine, où il avait représenté le Secrétaire général, et du bilan de la situation dressé par M. Gaye, ont estimé que les deux priorités immédiates pour la République centrafricaine étaient les suivantes :

- Rétablir la sécurité et l'ordre public – condition *sine qua non* du succès des efforts de stabilisation et remède à la précarité des conditions humanitaires et de la situation des droits de l'homme. Le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine est une urgence absolue à cet égard;
- Mettre en œuvre un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration crédible qui associe les groupes armés et procéder à une vaste réforme du secteur de la sécurité, afin d'appuyer les efforts déployés pour rétablir la sécurité, l'ordre public, l'état de droit et la protection des civils.

Les membres de la Commission ont estimé que, pour régler la crise sévissant en République centrafricaine, la communauté internationale devrait d'emblée intégrer la question de la consolidation de la paix. À cet égard, la Commission devra, à ce stade, s'attacher surtout à :



- Retenir l'attention des partenaires et des acteurs clefs, attirer d'autres acteurs potentiels, à l'ONU et au-delà, et s'assurer qu'ils sont dûment mobilisés et sensibilisés à la situation et aux besoins de la République centrafricaine;
- Veiller à ce que les messages et les actions de l'ONU soient cohérents avec ceux du reste de la communauté internationale;
- Constituer, à l'ONU, une plateforme où la République centrafricaine pourrait faire connaître ses besoins et ses difficultés.

Plus précisément, les membres de la Commission ont recommandé que celle-ci, dans le cadre de son action en République centrafricaine, poursuive sa réflexion et ses consultations avec le Gouvernement de transition, le Conseil de sécurité et les hauts responsables de l'ONU au Siège et sur le terrain dans les domaines suivants :

- Accompagnement de la transition politique en République centrafricaine en vue de la tenue d'élections libres, justes, transparentes et crédibles d'ici à février 2015;
- Appui aux efforts visant à redéployer l'administration locale, rétablir l'ordre public, reconstruire les institutions essentielles de l'État et promouvoir la bonne gouvernance et la transparence des finances publiques.

En réfléchissant plus avant à ces recommandations, la Commission envisagera son engagement futur en République centrafricaine compte tenu de son rôle de plateforme politique pour le règlement stratégique des problèmes; à cet effet, elle identifiera les lacunes de l'action de la communauté internationale et mobilisera un soutien international plus large des efforts déployés par les pays, par la région et par l'ONU. La Commission sera guidée par les principes suivants :

- Une vision réaliste de l'ampleur de son intervention;
- L'évolution constante des besoins et des priorités sur le terrain;
- La nécessité de travailler sous la conduite des Nations Unies sur le terrain et dans la région.

Au cours des débats, plusieurs membres de la formation ont souhaité que le Fonds pour la consolidation de la paix soit remobilisé en faveur de la République centrafricaine et ont évoqué en particulier un projet visant à soutenir le rétablissement de postes de police et de gendarmerie à Bangui.

Pour préparer son réengagement actif en République centrafricaine, la Commission continuera de collaborer étroitement avec le Gouvernement de transition afin de désigner d'urgence un président à la tête de la formation.

Elle continuera également de tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution de son action pour la République centrafricaine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Vladimir **Drobnjak**